

Séance du conseil communal du 19 novembre 2007

Présents:

Françoise Hetto-Gaasch (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Romain Reitz (CSV), échevins, John Breden (LSAP), Francine Colling-Kahn (CSV), Jos Greischer (Déi Gréng), Claude Kremer (CSV), François Ries (DP), Roland Weis (DP), conseillers.

Absents et excusés:

Gilles Baum (DP) point 8; Irène Schmitt (Déi Gréng) points 1-10; conseillers.

01. Informations au conseil communal.

02. Démission et nomination d'un membre d'une commission consultative.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accepter la démission de Ginette Warnier comme membre de la commission du 3^{ième} âge, des affaires sociales, de l'intégration et de l'égalité des chances et de procéder à la nomination de Françoise Theisen-Wecker comme nouveau membre de la prédite commission.

03. Nomination de membres d'une commission consultative pour l'égalité des chances.

Vu le désir exprimé par la commission du 3^{ième} âge, des affaires sociales, de l'intégration et de l'égalité des chances d'instaurer une nouvelle commission consultative avec comme unique mission l'égalité des chances, le conseil communal décide à l'unanimité d'instaurer une telle commission, d'accepter l'ensemble des listes présentées par les quatre groupements politiques représentés au conseil communal de sorte que la commission se compose comme suit:

CSV: Véronique Colling, Chantal Saska, Tun Maglica et Carmen Delhalt;

Déi Gréng: Irène Schmitt;

DP: Jules Muller et Chantal Fisch-Weis;

LSAP: Nicole Kapgen et Laure Welter;

et de publier la vacance de deux postes au sein de cette commission dans le prochain bulletin communal.

04. Décision sur la remise d'un cadeau au bourgmestre honoraire.

Le présent point a été enlevé de l'ordre du jour.

05. Approbation de contrats de location.

- a. Le conseil communal décide avec neuf voix contre une d'approuver le contrat de bail à loyer, portant sur la location d'un terrain à Junglinster, au lieu-dit « hanner Weimerich », d'une contenance totale de 1 hectare et 86,40 ares, conclu le 12 octobre 2007 entre le collègue échevinal et Johny Hoffmann.
- b. Le conseil communal décide avec six voix contre quatre d'approuver le contrat de bail à loyer, portant sur la location d'une partie du local des anciennes archives du service technique, située au sous-sol de l'ancienne mairie, conclu le 5 novembre 2007 entre le collègue échevinal et la s.a. Luxembourg Online, et d'y ajouter un avenant à signer entre parties mettant les frais concernant la consommation d'énergie électrique à charge du preneur.

06. Approbation de l'accord complémentaire au contrat collectif des ouvriers communaux.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'accord complémentaire au contrat collectif des ouvriers communaux, conclu le 25 mai 2007 entre le collègue échevinal et les syndicats LCGB et OGBL.

07. Fixation d'une indemnité pour le personnel assurant le service à l'occasion de réceptions organisées par la commune.

Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer l'indemnité du personnel assurant le service à l'occasion de réceptions organisées par la commune à 2,2440.-€ par heure au nombre indice 100.

08. Fixation d'un droit d'entrée aux concerts organisés par la commune.

Le conseil communal décide avec six voix contre trois de fixer le droit d'entrée aux concerts organisés par la commune comme suit:

Adultes: 10.-€ par personne

Elèves et étudiants: 5.-€ par personne.

09. Modification de la taxe pour l'utilisation du Centre Polyvalent « Gaston Stein ».

Le conseil communal décide à l'unanimité d'introduire un tarif supplémentaire pour l'utilisation du lave-vaisselle, de fixer ce tarif à 25.-€ plus les frais de nettoyage et de préciser que la cuisine avec buvette du centre polyvalent Gaston Stein à Junglinster ne peut être mise à disposition de particuliers ou d'autres utilisateurs qu'ensemble avec la mise à disposition de la salle complète ou compartimentée.

10. Approbation d'un legs au profit de la Fabrique d'Eglise Bourglinster.

Vu que par testament, feu la dame Alice Maller a légué à la Fabrique d'Eglise Bourglinster la somme de 25.000.-€, le conseil décide à l'unanimité de donner son plein accord pour l'acceptation de ce legs par la Fabrique d'Eglise Bourglinster.

11. Comptes de la Fabrique d'Eglise de Rodembourg.

Le présent point a été enlevé de l'ordre du jour.

12. Confirmation d'un règlement de la circulation à caractère temporaire.

Le conseil communal décide à l'unanimité de confirmer le règlement de circulation à caractère temporaire édicté par le collège échevinal en date du 12 novembre 2007 concernant la réglementation de la circulation routière dans la rue Rham à Junglinster, comme suit:

Depuis le lundi, 12 novembre 2007, jusqu'à la fin de phase d'exécution des travaux, la circulation de tous les usagers est réglée à l'aide de feux tricolores et les dépassements sont interdits sur toute la longueur du chantier dans la rue Rham à Junglinster entre les maisons numéros 24 et 26. La signalisation afférente est mise en place conformément aux prescriptions du code de la route.

13. Fixation des primes d'encavement et d'une allocation de chauffage pour l'année 2007.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'allouer aux ménages et personnes à faible revenu de la commune de Junglinster des primes d'encavement pour l'année 2007 conformément aux critères retenus ci-après:

Le total des revenus mensuels d'un ménage (rente, salaire, rémunération / congé parental, forfait d'éducation, allocation d'éducation, loyer, fermage, pension alimentaire, etc...), les allocations familiales non comprises, ne doit pas dépasser 1.460.-€ pour une personne seule. Ce montant est augmenté de 213.-€ par personne supplémentaire faisant partie du ménage.

Groupe I : Ménages avec ou sans enfants vivant dans leur propre ménage.

Groupe II : Ménages avec ou sans enfants vivant dans un autre ménage.

Groupe III : Personnes seules vivant dans leur propre ménage.

Groupe IV : Personnes seules vivant dans un autre ménage, à l'exception des descendants du chef de ménage.

Primes de base alloués par groupe :

I	II	III	IV
434.-€	294.-€	394.-€	230.-€

Un supplément de 135.-€ est accordé par enfant mineur vivant au ménage et n'exerçant aucune occupation salariée et pour lequel le demandeur touche encore des allocations familiales.

Un demandeur dont le revenu mensuel dépasse le seuil de son revenu maximum calculé selon les critères cités ci-avant, a droit à la prime de base due pour son groupe diminuée du montant de son revenu dépassant ce seuil, sans pouvoir être inférieur à 14.-€.

Un demandeur disposant d'un revenu mensuel en dessous du seuil de son revenu maximum calculé selon les critères cités ci-avant, a droit à une prime due pour son groupe, augmentée d'une prime supplémentaire définie par le calcul de la différence entre son revenu déclaré et son seuil. Ce supplément ne peut dépasser le montant de sa prime initiale.

Le revenu pris en compte est la moyenne des revenus des mois de juin à octobre 2007.

A titre d'aide supplémentaire pour frais de chauffage, les chefs de ménage des groupes I et III touchent 274.-€ tandis que chaque autre personne des quatre groupes a droit à une aide de 57.-€.

Pour pouvoir bénéficier de ces primes, les demandeurs doivent avoir leur domicile dans la commune de Junglinster depuis le 1^{er} août 2007.

La prime d'encavement respectivement l'aide supplémentaire pour frais de chauffage est sujette à restitution au cas où elle aurait été obtenue par suite de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.

14. Renouvellement partiel des membres de l'office social.

Vu qu'il échet de procéder au renouvellement annuel d'un cinquième des membres de l'office social de la commune de Junglinster après la sortie automatique de Roland Weis et vu que pour l'occupation du poste vacant

l'office social aussi bien que le collège échevinal proposent le membre sortant Roland Weis, le conseil communal décide à l'unanimité de confirmer Roland Weis, pour une durée de cinq ans à partir du 1^{er} janvier 2008, dans ses fonctions. (Conformément à l'article 20 de la loi communale modifiée du 13.12.1988, le conseiller Roland Weis n'a pas assisté aux délibérations sur ce point de l'ordre du jour)

15. Budget rectifié 2007 et budget 2008 de l'office social.

Le conseil communal approuve à l'unanimité le budget rectifié 2007 de l'office social prévoyant des recettes de 33.491,42.-€ et des dépenses de 44.179,42.-€, ainsi que le budget 2008 prévoyant des recettes de 58.840,75.-€ et des dépenses de 58.840,75.-€.

16. Présentation du budget rectifié 2007 et du budget 2008.

Le collège échevinal présente le budget rectifié 2007 et le budget 2008.

17. Confection d'une page Internet (DP).

Il est décidé que le nouveau site de la commune de Junglinster sera en ligne le 31.01.2008.

18. Divers.

19. Questions au collège échevinal.